

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a fait une proposition à peu près semblable mardi dernier à la Chambre des communes au moyen d'une motion que je cite:

Que la Chambre ordonne au gouvernement de faire tenir un débat complet à la Chambre une fois que tous les experts-conseils, offices, commissions et comités auront fait rapport sur les questions qui leur auront été soumises au sujet des propositions de construction d'un pipe-line du Nord et de ne prendre à ce sujet aucune décision définitive tant qu'il n'y aura pas eu à la Chambre de débat complet au cours duquel tous les députés pourront exprimer leurs opinions sur l'initiative à prendre dans l'intérêt général du pays.

Je réponds Amen. C'est l'objet de la motion en question, c'est-à-dire de permettre au Parlement de faire connaître ses opinions à mesure que des données supplémentaires nous parviendront avant que soit prise la décision finale. La motion indique aussi que le gouvernement ne songe à prendre une décision sur cette question tant que nous ne disposerons pas de toutes les données pertinentes. Je ne puis comprendre pourquoi le Nouveau parti démocratique, aussi légitime que soit son argument, demande à la Chambre de prendre une décision prématurée.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: C'est la principale objection que nous voyons à cette motion. Il serait prématuré et injuste de prendre une décision sur ce rapport très méritoire et d'une grande importance historique que le juge Berger a présenté. J'ai lu presque tout le rapport. Je trouve extraordinaire qu'un parti politique sérieux nous demande de prendre une décision vendredi au sujet d'un rapport d'une importance capitale qui n'a été publié et distribué aux députés que lundi dernier. Il demande au gouvernement de prendre une décision le vendredi de la même semaine sur cette question fondamentale, avant même que le premier ministre et l'ensemble du cabinet aient pu l'étudier.

Je suis sûr que les députés, quelle que soit la célérité qu'ils portent à leurs autres obligations, n'ont pas pu étudier le rapport Berger de façon assez approfondie pour pouvoir se prononcer sur une motion comme celle-ci le vendredi de la même semaine. Je trouve incroyable qu'on nous demande de le faire. Pour les raisons que j'ai expliquées, nous n'appuyons pas cette motion. Elle est prématurée. C'est un jugement précipité inacceptable en l'occurrence.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'opposition officielle n'a pas pris les précautions nécessaires en s'attribuant cette journée d'opposition et en présentant sa propre motion, au lieu de placer la Chambre dans la position ridicule où elle se trouve aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: L'opposition officielle aurait pu le faire, parce qu'il me semblait évident qu'après le dépôt du rapport Berger, les néo-démocrates saisiraient la première occasion de présenter une motion nous demandant d'en accepter la principale recommandation. Le chef de l'opposition aurait dû leur barrer le chemin. Il n'aurait pas dû les laisser lui damer le pion comme ils l'ont fait en présentant cette motion. Il s'est attiré les ennuis qu'il a maintenant.

[M. MacEachen.]

M. Clark: Appuyez-vous notre amendement?

M. MacEachen: Je ne peux rien dire au sujet de l'amendement proposé par l'opposition officielle parce qu'il n'est pas à l'étude. Il est encore dans les limbes de la procédure.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Si jamais la Chambre en est saisie, et je ne vois pas comment il peut survivre à la bataille de procédure engagée par le chef de l'opposition, nous nous prononcerons. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas l'intention de nous laisser piéger par ce miroir aux alouettes qui éblouit temporairement les députés de l'opposition.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais pendant quelques instants discuter de la motion présentée aujourd'hui par le Nouveau parti démocratique, au sujet du rapport d'enquête et de la proposition du juge Thomas Berger. Il est évident que ce sujet de la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie, pour le transport du gaz naturel ou du pétrole, est de la plus haute importance.

Et il ne fait aucun doute que le représentant du Nouveau parti démocratique a été bien inspiré aujourd'hui en nous présentant une telle motion. Je ne veux pas dire par cela que je suis tout à fait d'accord avec la motion, mais, à mon avis, le sujet mérite d'être étudié. Cependant, sans vouloir anticiper sur la décision qui sera rendue plus tard au sujet de l'amendement proposé par l'opposition officielle, à la motion du Nouveau parti démocratique, je trouve tout à fait déraisonnable que l'on emploie cette méthode au cours de ces journées réservées à l'opposition, et que l'on tente d'utiliser la journée d'un autre parti de l'opposition pour y changer presque totalement le sujet qui doit être discuté.

Monsieur l'Orateur, même si la procédure le permet, et s'il y a des précédents qui ont été créés à ce sujet, je pense que cette coutume devrait être discontinuée afin de permettre aux partis de l'opposition de choisir eux-mêmes le sujet de discussion, c'est à eux de faire leur choix. Pour ces raisons, je crois que l'on ne devrait pas accepter l'amendement présenté par le parti progressiste conservateur, lequel d'ailleurs est très incomplet, car si je voulais être malin, je pourrais moi-même présenter un sous-amendement à leur amendement.

Je remarque que l'enquête du juge Berger a nécessité au moins trois ans; le juge a mis trois ans pour parcourir une immense étendue de terrain pour consulter les autochtones, les blancs qui y habitent, les sociétés qui y font de l'exploration ou de l'exploitation pour déceler les avantages et les inconvénients de la construction d'un pipe-line. Or, monsieur l'Orateur, le parti progressiste conservateur nous demande maintenant de créer un comité pour faire enquête sur l'enquête qui a duré trois ans. Mais on ne donne pas d'échéance. Ce comité pourrait mettre trois, cinq ou dix ans à faire enquête sur l'enquête du juge Berger. On ne donne pas d'échéance.